Antenne relais

Tout citoyen peut demander, avec l'aval d'un organisme habilité, à faire analyser les niveaux d'ondes auxquels il est confronté quotidiennement à son domicile ou dans un lieu public. Quelles démarches accomplir ? On vous explique !

Toute personne peut solliciter l'Agence nationale des fréquences (ANFR) pour la réalisation de ces mesures. Pour obtenir la mesure de son exposition aux ondes électromagnétiques, un formulaire (Cerfa n°15003*02) de demande de mesure est à remplir. Différents renseignements sont exigés, comme les coordonnées du demandeur ou le lieu à analyser.

Le seuil légal d'exposition aux **champs magnétiques** des **antennes relais** est fixé selon la bande de fréquence des **antennes**. Les seuils sont donc de 41V/m pour la téléphonie mobile à 900MHz, à 58V/m pour les fréquences à 1800MHz et de 61V/m pour la téléphonie UMTS (3G).

Pour obtenir la **mesure** de son exposition aux **ondes** électromagnétiques, il faut remplir le formulaire (Cerfa n°15003*02) de demande de **mesure**. Différents renseignements sont exigés, comme les coordonnées du demandeur ou le lieu à analyser.

Infos pratiques

ON FAIT LE POINT

Le dispositif de surveillance et de mesure des ondes électromagnétiques mis en place par le décret n° 2013-1162 du 14 décembre 2013 et géré par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) permet à toute personne, ainsi qu'à l'Etat, aux collectivités et aux associations agréées, de faire mesurer gratuitement l'exposition aux ondes créée par une antenne relais ou un objet communicant tel que Linky par exemple. Si vous souhaitez en savoir plus sur ce dispositif, nous vous invitons à suivre le lien "En savoir plus sur le dispositif".

Documents
Exposition du public aux ondes électromagnétiques (2017)
Rapport de simulation de l'exposition (2019)
Dossier Présentation Réunion Publique du 83 Route de Versailles (2021)
Fiche de mesure Rue des Ecoles Jean Baudin (2019)
Fiche de mesure Rue Mendès France (2021)
Fiche de mesure cartoradio Rue Mendès France (2021)
Rapport d'essai Champ electromagnetique in situ (2017)
Fiche de mesure 5/01/2024
Liens utiles
Ondes électromagnétiques : vous pouvez faire mesurer votre exposition gratuitement
En savoir plus sur le dispositif